

Note de service | Memo

Date Le 2 mars 2022 / March 2, 2022

Dest. / To Tous les employés et les médecins / All employees and physicians

Copies à / To Équipe de leadership / Leadership team

(English version follows)

Période d'isolement pour les cas contacts et restrictions concernant les voyages hors provinces de l'Atlantique

Période d'isolement

Depuis le début de la pandémie, la période d'isolement pour les patients qui ont eu un contact étroit avec un cas confirmé de la COVID-19 est de 14 jours. La recherche démontre que la période d'incubation pour Omicron est un peu moins longue que les variants précédents.

Donc, à compter d'aujourd'hui, la période d'isolement sera réduite à **10 jours** pour les patients qui ont eu un contact étroit avec un cas confirmé de COVID. Le dépistage pour ces patients doit être effectué aux jours 0, 5 et 10 et l'isolement peut être levé après l'obtention d'un résultat négatif du dépistage effectué au jour 10.

Avec cette réduction dans la période d'isolement, une éclosion pourra être déclarée terminée lorsque deux cycles viraux se sont écoulés (c'est-à-dire 20 jours) à compter de la dernière date à laquelle d'autres personnes ont été potentiellement exposées à un cas pendant la phase transmissible de la maladie.

Voyages à l'extérieur des provinces de l'Atlantique

Le taux de COVID-19 dans les provinces de l'Atlantique est semblable au taux dans le restant du Canada. Pour cette raison, les patients, les personnes de soutien désignées et les contracteurs externes provenant de ou ayant voyagé à l'extérieur des provinces de l'Atlantique ne seront plus considérés à risque pour la COVID-19 et les mesures de prévention et contrôle des infections (par ex. : isolement, dépistage, preuve de vaccination) ne seront plus nécessaires.

Le voyage à l'international est toujours considéré un facteur de risque.

Il est toujours très important de s'assurer que les patients, les personnes de soutien désignées et les contracteurs externes n'ont pas d'autres facteurs de risque associés à la COVID (par ex. : symptômes, contacts étroits avec un cas confirmé) afin de réduire le risque de transmission dans nos hôpitaux.

Les aide-mémoires (en annexe) ont tous été mis à jour pour refléter ces changements.

Isolation period for contact cases and restrictions on travels outside the Atlantic provinces

Isolation period

Since the start of the pandemic, the isolation period for patients who have had close contact with a confirmed case of COVID-19 is 14 days. Research shows that the incubation period for Omicron is somewhat shorter than previous variants.

Therefore, effective today, the isolation period will be reduced to **10 days** for patients who have had close contact with a confirmed case of COVID. Testing for these patients should be done on days 0, 5 and 10 and isolation can be lifted after a negative result from the testing performed on day 10.

With this reduction in the isolation period, an outbreak may be declared over when two viral cycles have elapsed (i.e., 20 days) from the last date on which other individuals were potentially exposed to a case during the communicable phase of the disease.

Travel outside the Atlantic Provinces

The rate of COVID-19 in the Atlantic provinces is similar to the rate in the rest of Canada. For this reason, patients, designated support persons and external contractors coming from or having traveled outside of the Atlantic provinces will no longer be considered at risk for COVID-19 and the infection prevention and control measures (isolation, screening, proof of vaccination for example) will no longer be necessary.

International travel is still considered a risk factor.

It is always very important to ensure that patients, designated support persons and external contractors do not have any other risk factors associated with COVID (e.g. symptoms, close contact with a confirmed case) to reduce the risk of transmission in our hospitals.

The quick reference guides (in the attachment) have been updated to reflect these changes.

Secteur de la prévention et contrôle des infections Infection Prevention and Control Sector